Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260504-202605050-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi quatre mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :22
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. RUBAT Jean-François, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. MALIDOR Olivier, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M GRIGNON Noël, M BELLAMY Bruno, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, M DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M THEISEN Yves, M LUNEL Roger, M ROLLET Patricia, M. DAMIDE Gaëlle, M CASIMIR Cédric, Mme POILLONG Delphine, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : 0
Secrétaire de séance : Mme Mélanie VOSIN

202605_050 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1– BUDGET PRINCIPAL

Lors de l'élaboration du budget primitif, le résultat de fonctionnement reporté a été estimé et inscrit au compte **002 – Excédent de fonctionnement reporté** à hauteur de **641 427,31 €**.

À la suite de l'arrêt du Compte Financier Unique (CFU), le résultat définitif de clôture de l'exercice précédent s'élève à **643 366,88 €**.

Il convient donc de procéder à une régularisation afin d'ajuster le montant du résultat reporté au montant effectivement constaté au CFU.
La différence s'élève à :
643 366,88 € – 641 427,31 € = + 1 939,57 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la modification budgétaire suivante :

Article	Libellé	Montant	BP 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 1 939.57 €	+ 643 366.88 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal,
- **AUTORISE** l'inscription d'un montant supplémentaire de **1 939,57 €** au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260504-202605050-DE

Pour extrait conforme,
Madame la Maire
Véronique SENTUC

